



utt
université de technologie
Troyes



8^{ème} OPEN NATIONAL JEUNES D'ESCALADE DE TROYES 2009

HALLE SPORTIVE UNIVERSITAIRE
12 rue Marie Curie TROYES 03-25-71-76-88

Mini-Poussins - Poussins - Benjamins - Minimes

Nous sommes heureux de vous compter parmi les participants à cette rencontre amicale permettant les premiers pas en compétition pour les plus jeunes et se voulant être une fête de l'Escalade. Cette année, elle est de nouveau ouverte au niveau national et inscrite au calendrier F.F.M.E.

HORAIRES : Samedi 04 avril

12 H 30 : Accueil - Inscriptions
13 H 30 : Début de la compétition
18 H 30 : Résultats des qualifs

Dimanche 05 Avril

8 H 00 : Accueil
9 H 00 : Début des ½ finales
17 H 00 : Résultats - Remise des Prix

Dimanche : Prévoir son repas froid à prendre sur place - Buffet - Boissons
Le nombre de concurrents est limité à 25 par catégorie.

REGLEMENT GENERAL :

1/ CATEGORIE GARCONS ET FILLES :

- | | |
|----------------------------------|--|
| ■ 8 -9 ans Mini-Poussins (00/01) | open national promotionnel FFME |
| ■ 10 - 11 ans Poussins (98/99) | open national promotionnel FFME |
| ■ 12 - 13 ans Benjamins (96/97) | open national promotionnel FFME |
| ■ 14 - 15 ans Minimes (94/95) | officiel FFME - points au classement national. |

2/ ORGANISATION :

Mini-Poussins, Poussins, Benjamins, Minimes : application du règlement F.F.M.E en vigueur.

A/ Pour les Mini-Poussins et poussins les voies peuvent être réalisées soit en moulinette soit en tête. (la valeur des points des voies réalisées en moulinette sera divisée par 2).

B/ Seules les finales et super finales (en cas d'ex-æquo) seront réalisées à vue. Les concurrents sont placés en isolement pour les finales et super finales.

C/ L'ordre de passage est tiré au sort pour le premier parcours.

D/ L'ouvreur explique aux groupes de concurrents le parcours ou la voie à réaliser et fera une démonstration pour les voies de qualifications.

E/ La dernière minute d'escalade est signalée aux concurrents.

F/ En cas d'arrêt d'un concurrent par le jury, dû à la limite de temps ou pour faute de parcours, la hauteur atteinte avant l'arrêt est conservée.

3/ REGLEMENT COMMUN A L'EPREUVE EN MOULINETTE ET EN TETE

******* NOEUD D'ENCORDEMENT EN HUIT OBLIGATOIRE PLUS NŒUD D'ARRET*******

A/ La sécurité pour l'assurance est prise en charge par un assureur, celle-ci sera souple.

B/ La progression se déroule dans les zones délimitées, la hauteur sera mesurée selon les prises de main saisies dans l'ordre logique de progression.

C/ Trois distinctions seront faites par les juges sur la prise la plus haute atteinte.

- **Prise touchée** : contact manuel rapide sur la préhension de celle-ci (valeur de la prise -)
- **Prise tenue** : temps d'arrêt marqué (2") (valeur de la prise)
- **Prise valorisée** : Mouvement de progression dans la voie (valeur de la prise +)

4/ REGLEMENT DES EPREUVES EN MOULINETTES :

A/ Le temps alloué à chaque voie sera déterminé par l'ouvreur.

B/ Le concurrent démarre à l'emplacement indiqué par le jury, les deux pieds au sol.

C/ Les voies en moulinette se terminent sur la prise de sortie qui doit être tenue 2" à 2 mains

D/ Le comptage des points s'arrête à la première chute, en cas d'utilisation de la corde ou des points de mousquetonnage.

5/ REGLEMENT DES EPREUVES EN TETE :

A/ Le temps alloué à chaque voie sera déterminé par l'ouvreur

B/ L'épreuve consiste à réaliser les différentes voies en tête

C/ Le concurrent démarre à l'emplacement indiqué par le Jury, les deux pieds au sol.

D/ La chute entraîne l'arrêt du concurrent et le relevé de la hauteur ainsi atteinte.

E/ Le mousquetonnage doit être réalisé avant que les pieds ne soient au-dessus du point d'assurage. Les dégaines doivent être mousquetonnées dans l'ordre logique de progression.

F/ Si le grimpeur saisit une dégaine, prend appui sur une plaquette, ou touche une partie hors zone, ceci sera considéré comme une faute et entraînera l'arrêt du comptage des points.

G/ Les parcours en tête se terminent avec le mousquetonnage de la dernière dégaine.

BONNE GRIMPE **!!!!!!**

L'Equipe d'Organisation de Dévers Troyes